

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 3 mars 2022

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, MICHEL Stéphanie, DURAZ Sébastien, ARLAUD Laetitia.

Absent : CHARPIN Frédéric avec procuration à DURAZ Sébastien. TRUCHET Sébastien.

- Décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'ANMSM (Association Nationale des Maires des Stations de Montagne) pour l'année 2022. Cette adhésion s'élève à 3 000.00 €.

- Décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'ANETT (Association Nationale des Maires des Elus des Territoires Touristiques) pour l'année 2022. Cette adhésion s'élève à 110.00 €.

- Décide, à l'unanimité, d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'année 2022. Cette adhésion s'élève à 50.00 €.

- Décide, à l'unanimité d'approuver l'avenant à la convention d'adhésion à l'unité Conseil en droit des collectivités du cdg69. Le montant de la participation est de 350 €. Le Conseil Municipal donne à Madame le Maire, tous pouvoirs aux fins de signer l'avenant à la convention tripartite et qui entérine la modification tarifaire. Les crédits sont inscrits au budget 2022.

- Décide, à l'unanimité, de verser la somme de 20 000.00 € comme premier acompte pour le budget primitif 2022 du cinéma.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - prend acte du projet modifié,
- autorise Madame le Maire à signer et déposer, au nom et pour le compte de la mairie de St Jean d'Arves, la demande de modificatif du permis d'aménager n°PA07324212R3001-M01 nécessaire à la réalisation du lotissement « Les Buffettes » et à accomplir toutes les formalités afférentes,

- autorise Madame le Maire à prendre l'engagement, au nom et pour le compte de la commune de Saint Jean d'Arves, de constituer une association syndicale des acquéreurs de lots.

- Approuve, à l'unanimité, le dire à expert de Me Candice Philippe.